

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 04 FÉVRIER 2020

A l'ordre du jour :

- 1- Point d'étape NRP (pour information)
- 2- Mise en place des accueils de proximité et Espaces France Service (EFS) : partenariat avec les EFS de Mirebeau, Is sur Tille, Semur, Arnay le Duc et Pontailler (pour avis) ;
- 3- Questions diverses

1- Point d'étape NRP

La première partie du département à entrer dans la nouvelle géographie revisitée est le « Nord » du département (ligne sous Précy – sous – Thil et Viteaux et au dessus de Saint Seine l'abbaye (cf. carte pour 2021). A ce titre 8 chartes ont été signées avec les EPCI concernés.

Tous les EPCI concernés par les opérations 2021 ont validé la charte.

Concernant les accueils de proximité, ils seront examinés avec les communes et le EPCI au fur et à mesure de leur déploiement. Le principe général est de prévoir une présence tout au long de l'année sur les sites pour lesquels une trésorerie était présente et une présence durant les périodes d'échéances, plusieurs demi-journées par an, dans les autres.

Le dispositif doit être adapté aux besoins des usagers, à la présence éventuelle d'un EFS ou d'une MSAP, de la configuration géographique des implantations ...

Pour l'installation immobilière du nouveau réseau, pour les locaux appartenant à la DRFiP, les travaux nécessaires seront effectués, en concertation avec les équipes concernées.

Les situations individuelles des équipes ont été prises en compte avec la création d'un espace de co-working dans les locaux actuels de la trésorerie de Saulieu et le maintien de la location des locaux actuels à Recey-sur- Ource et à Fontaine -Française (tenue de permanences, travail à distance, bureau du CDL).

Les conseillers aux décideurs locaux seront installés de préférences dans les locaux de l'EPCI ou de la commune siège de l'EPCI, ou à défaut, dans les locaux de la DRFiP. Ils disposent également d'un bureau au sein de leur SGC de compétence.

2- Mise en place des accueils de proximité et Espaces France Service (EFS) : partenariat avec les EFS de Mirebeau, Is sur Tille, Semur, Arnay le Duc et Pontailler

Présentation du dispositif :

- l'accueil de premier niveau est assuré par l'animateur lui-même (préalablement formé par la DGFIP), avec si possible une réponse à l'utilisateur : **ce ne sera pas un agent DGFIP.**
- **à défaut**, une mise en relation avec **un agent de la DGFIP** sera organisée. Elle se fait en temps réel ou différé (RDV téléphonique, physique ou, prochainement, visio-conférence dans l'EFS ou dans un service DGFIP). Par ailleurs, **des référents DGFIP sont désignés pour chaque EFS, afin que l'animateur de l'EFS puisse joindre les services de la DRFiP pour obtenir une réponse**, en particulier dans les cas urgents ou de blocage administratif (pour la DRFiP de la Côte-d'Or, un téléphone portable a été mis à disposition des référents des SIP afin qu'ils puissent être joints directement) ;
- une permanence physique par un agent de la DRFiP pourra être organisée pour répondre à un besoin local, par exemple, pendant la campagne déclarative (période avril/mai non encore connue) et les campagnes d'avis (périodes de septembre à décembre non encore arrêtées) ;

- la désignation de référent(s) et la formation de l'agent d'accueil sont requis pour tous les espaces France Services.

Mise en place des premiers EFS ouverts au 1er janvier 2020 :

- EFS de Arnay-le-Duc
- EFS de Is-sur-Tille
- EFS de Mirebeau-sur-Bèze
- EFS de Pontailler-sur-Saône
- EFS de Semur-en-Auxois.

Pour les 5 premiers EFS labellisés au 1er janvier 2020, il convient de distinguer :

- EFS Arnay le Duc, Is-sur-Tille, Pontailler-sur-Saône et Semur-en-Auxois : pas de permanences physiques DRFiP à l'EFS mais mise à disposition des coordonnées de référents locaux ; mise en place à venir de visio-conférences ; prise de RDV par l'EFS pour le compte des services DRFiP.
- EFS de Mirebeau-sur-Bèze : sur cette commune, une permanence est assurée à la mairie à la suite de la fermeture de la trésorerie au 1er janvier 2019, lors des échéances (campagnes déclarative et d'avis). Elle est maintenue de façon transitoire à la mairie jusqu'à son transfert dans les locaux de l'EFS. Par ailleurs comme pour les autres EFS, mise à disposition des coordonnées de référents locaux ; mise en place à venir de visioconférences ; prise de RDV par l'EFS pour le compte des services DRFiP.

Il a été précisé en CTL que les animateurs offrent le bouquet de prestations suivant : aide au numérique, délivrance d'imprimés, mise en relation avec les services sur questions techniques.

Suite à la visite des EFS de Mirebeau et Pontailler, les lacunes suivantes sont apparues : absence de pièce dédiée respectant la confidentialité , absence d'affichage EFS, formation beaucoup trop complexe (= ressenti des agents formés sur une journée).

Des interrogations : dimensionnement du rôle de référent notamment en période de forte affluence ? Le délai de 72 heures pour répondre interpelle.

Vote : contre

La CFTC vote contre ces EFS et généralement contre le projet NRP : ce projet suscite de nombreuses inquiétudes ressenties par les agents dans leur vie quotidienne, tant personnelle que professionnelle.

Ce projet apparaît clairement comme une casse du service public et met en exergue l'existence d'un profond désenchantement de la part des agents qui n'attendent plus rien d'une administration qui ne les écoute pas dans leurs difficultés.

3- Questions diverses

La CFTC a interrogé la Direction sur la future caisse résiduelle.

Peu de réponses pour le moment : seule certitude, elle sera à Dijon, a priori place de la Banque.

Le sujet est en réflexion et peu de réponses apportées aux questions posées.

Vos représentants CFTC DGFIP au CTL :

CFTC Christophe RECOUVREUX, titulaire : christophe.recouvreux@dgfip.finances.gouv.fr

CTFC Céline GUILLAUMIN, titulaire : celine.guillaumin@dgfip.finances.gouv.fr

CFTC Anne DAULIN, suppléante : anne.daulin@dgfip.finances.gouv.fr

CFTC Alexandre DAKIRELLAH, suppléant : alexandre.dakirellah@dgfip.finances.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcdgfip@gmail.com